

**« Bilan :  
Document qui interdit  
de se raconter  
des histoires  
1 mois sur 12 »**

Philippe Bouvard

La CFE-CGC n'est ni contestataire ni réformiste.

La CFE-CGC est un partenaire social pragmatique  
qui prône la **solidarité**,  
la **reconnaissance** et l'**équité**.

C'est ce modèle que nous défendons.

**Après 4 ans de crise,  
quel bilan ?**

# NOTRE BILAN

Sur 4 ans de crise, **0** licenciement sec chez AH, **1400** chez Sikorsky, **1100** chez Bell, **1100** chez Leonardo. **La CFE-CGC s'est occupée de ceux qui sont partis, mais surtout de ceux qui sont restés.**

## Accords 2015 à 2019

- **Handicap : 600** aménagements de postes de travail depuis 2015, formations spécifiques, stages,... pour le personnel en situation de handicap (5% des salariés).
- **Mixité** : passage du congé paternité de **11 à 30** jours si hospitalisation du nouveau né ; obtention d'un jour supplémentaire (**4 jours/an**) pour les salariés ayant un proche en situation de handicap ; mesures liées à la lutte contre les discriminations et le harcèlement (**mise en place d'un référent par site**) ; le **don de jours** pour enfant malade / handicapé est étendu pour un membre de la famille présentant un handicap ou en perte d'autonomie.
- **CARE** : Création du statut de technicien référent (**400 points +**) ; création d'une prime de flexibilité de **500€** brut pour le personnel ayant changé 6 fois d'horaire sur une année civile.

- **Rémunération** : augmentation moyenne de **11 %** (PoISal) depuis 2015 pour une inflation de **4,3 %** constatée sur la même période. Intéressement & participation en moyenne **18 630€** depuis 2015 pour chaque salarié.
- **PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif)** : en plus de l'abondement versé en cas de placement intéressement/participation, création d'un abondement de **40 %** (sans plafond) en cas de placement de CET dans la limite des 10 jours.
- **GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) : Possibilité d'utiliser le CET fin de carrière** pour un complément en argent pour le personnel en temps partiel (dans la limite des 36 mois avant la date de retraite complémentaire à taux plein) et/ou durant les 12 mois suivant la date de départ à taux plein (sans abondement) afin d'éviter la décote de 10 % de l'indemnité retraite sécurité sociale.
- **Télétravail : passage de 1 à 2 jours** par semaine, sans condition d'ancienneté, accessible aux salariés à temps partiel dès **80 %**. Possibilité de faire tous les ans **15 jours** de télétravail occasionnels.
- **Prime d'autonomie (8 %)** : Procédure juridique toujours en cours suite à l'appel fait par la Direction alors que le juge a donné raison aux seules Organisations Syndicales CFE-CGC et Force Ouvrière.
- **Accord de sortie du CETC (Compte Épargne Temps Collectif)** : chaque salarié ayant du CETC **bénéficie jusqu'en 2021 d'un jour** à poser dans l'année et d'un autre placé automatiquement dans le CET Autres droits (dans la limite des heures restantes). Les heures dites employeur sont positionnées par celui-ci suivant les contraintes industrielles.

## DP (Délégués du Personnel)

### La CFE-CGC a posé plus de 200 questions à la Direction

- **À votre écoute** aux travers des échanges avec nos élus de proximité, nous avons obtenu le maintien des mesures spécifiques pour les salariés des Florides
- **Application des nouvelles règles** de mobilités et de l'accord sur l'Égalité et la Mixité Professionnelle.
- **Demande d'application de la loi** sur l'utilisation du français dans l'entreprise.

Ces questions concernent des problèmes aussi variés que le lavage des bleus de travail, les compteurs temps, l'application des règles de congés...

## CPRR (Comité de Prévention des Risques Routiers)

### La CFE-CGC a contribué à :

- La création d'une centaine de places de parking supplémentaires pour les motos.
- La réflexion de places additionnelles pour les voitures électriques.
- La création d'une piste cyclable reliant Marignane au site principal qui sera ouverte durant le premier trimestre 2020.
- La préservation d'une offre de transport collectifs.

## CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail)

### L'action de la CFE-CGC a porté sur de nombreux sujets au travers de ses 900 actions :

- **La prévention en continu** du stress au travail
- **L'analyse** des rapports de la médecine du travail
- **La relocalisation de salariés**, la vérification et le suivi de réimplantation et réaménagement de bureaux (dont VSR 700 et Eurosud)
- **L'implication active** sur les RPS en formant l'intégralité de ses militants



**Ce bilan**

**la CFE-CGC n'aura pas la prétention de se l'attribuer à elle seule. Cependant, elle y a fortement contribué en négociant pour vous et ce en toute transparence.**

**Osez  
CFE-CGC  
le partenaire  
social qui fait  
ses preuves**

**POUR VOUS  
AVEC VOUS  
PARTOUT**

**Comité  
Social et  
Economique**



**AIRBUS HELICOPTERS**

Administratifs  
Techniciens  
Maîtrises  
Ingénieurs  
Cadres

Votez le 21 novembre 2019

Le **+** syndical



**4 ans  
à relayer  
votre voix !**

